



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
25 avril 2001  
Français  
Original: anglais

---

### Lettre datée du 18 avril 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1341 (2001) du Conseil de sécurité en date du 22 février 2001, par laquelle le Conseil a réaffirmé l'autorisation formulée dans sa résolution 1291 (2000) du 24 février 2000 et le mandat énoncé dans cette résolution concernant le renforcement et le déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et accepté le nouveau concept d'opérations présenté par le Secrétaire général dans son rapport du 12 février 2001 (S/2001/128 et Corr.1).

Comme suite aux consultations d'usage, je propose que l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Bangladesh, la Belgique, le Bénin, la Bolivie, le Burkina Faso, le Canada, la Chine, le Danemark, l'Égypte, la Fédération de Russie, la France, le Ghana, l'Inde, la Jamahiriya arabe libyenne, la Jordanie, le Kenya, la Malaisie, le Malawi, le Mali, le Maroc, le Mozambique, le Népal, le Niger, le Nigéria, le Pakistan, le Pérou, la Pologne, la République tchèque, la République-Unie de Tanzanie, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Sénégal, la Suède, la Suisse, la Tunisie, l'Ukraine, l'Uruguay et la Zambie soient inclus dans la liste des pays qui fournissent du personnel militaire à la MONUC.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. Annan